

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MARS 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	25
Membres représentés	9
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Stéphanie RUSSO
Date de la convocation des conseillers	13 mars 2024
Date de l'affichage de la convocation	13 mars 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Caroline DIGARD, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE (**arrivée à 19 h 21**), Monsieur Samir METIDJI, (**arrivée à 19 h 49**), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Serge DOMINGUES donne pouvoir à Monsieur Dominique DI PONIO
Madame Nassera ZOUBIR donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Laura STRULOVICI donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Monsieur Hervé TOUGUET donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Emma ABREU

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Nadia GHARNIT

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240328-24_09095-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024

OBJET : Demande d'un fonds de concours investissement sport auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy pays de France concernant les projets de création, rénovation, réhabilitation d'équipement sportif ou acquisition de matériels sportifs dont l'objectif est de faire la promotion des jeux olympiques et paralympiques 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5214-16,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 11 mars 2024,

Considérant que des fonds de concours investissement sport sont attribués par la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France afin de soutenir les investissements des communes, pour les projets concernant la création, la rénovation, la réhabilitation d'équipement sportif ou l'acquisition de matériels sportifs dont l'objectif est de faire la promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024,

Considérant que la commune investit dans le cadre de la modernisation et l'équipement de ses installations sportives,

Considérant que dans ce cadre la ville de Villeparisis sollicite un fonds de concours sport auprès de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France dont elle est l'une des communes membres,

Considérant que le Fonds de concours pourra s'élever à 50 % maximum du montant HT du coût total des travaux,

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire déléguée aux Finances et à la Commande Publique,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

SOLLICITE un fonds de concours sport à la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France en vue de participer au financement des travaux d'investissement pour la modernisation et l'équipement des installations sportives suivantes : piste BMX, stade des Petits Marais, futur gymnase spécialisé pour la gymnastique.

Article 2

DIT que le coût prévisionnel des travaux et d'équipements s'élève à 817 124,18 € HT.

Article 3

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Article 4

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Stéphanie RUSSO Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240328-24_09095-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024